



ASSURANCE « INDIVIDUELLE ACCIDENT »

Montants assurés :

Décès : 50.000 €
Invalidité permanente : 100.000 € - franchise anglaise 5%
Frais médicaux : 2.500 €

Etendue de la garantie :

Participation aux activités organisées sur le Circuit de Mettet (incentives, écolage, ...) en tant que pilote ou passager de motos ou de voitures à l'exclusion de toute compétition.

Prime par personne : **17 € TTC par personne par jour.**

Par la présente, le soussigné déclare tant pour lui-même que pour ses ayants droits qu'il

ACCEPTÉ

REFUSE

L'assurance individuelle accidents pilote/passager qui lui est proposée.

Fait à Mettet, le

Signature

.....

Nom – Prénom

.....

Adresse + code postal

.....